



Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada



Enraciner l'espoir

Un projet communautaire
de prévention du suicide



Étude de cas
pour Enraciner l'espoir

Durabilité

Durabilité

Principe directeur de la durabilité : **Concevoir des initiatives qui prévoient la continuité du financement et du leadership.**

INTRODUCTION

Le principe directeur de **durabilité** met l'accent sur les stratégies que les équipes du projet Enraciner l'espoir peuvent utiliser pour mettre en place leur initiative et la prolonger au-delà de son premier cycle de financement.

Les chefs de projet ont relevé trois grands thèmes liés à ce principe :

- 1. Définition de la durabilité.** Que l'accent soit mis sur le financement ou sur d'autres aspects de la durabilité, il sera avantageux d'établir dès le départ une compréhension commune des différentes possibilités.
- 2. Durabilité et partenariats.** Il est essentiel de nouer des partenariats et de confirmer les postes, afin de maintenir l'élan du projet.
- 3. Durabilité, connaissances et renforcement des capacités.** Les connaissances et le renforcement des capacités sont étroitement liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de durabilité rigoureuse, et ce, à au moins trois égards.

Cette étude de cas présente des exemples illustrant la façon dont les chefs de projet locaux ont exploité ces thèmes, ainsi que les connaissances acquises et les recommandations qui, selon eux, pourraient être adaptées par les futures communautés d'Enraciner l'espoir, en fonction de leurs besoins.

À PROPOS DES ÉTUDES DE CAS

Enraciner l'espoir est un modèle canadien de prévention du suicide dirigé par la collectivité. Il s'appuie sur les forces et l'expertise des communautés pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives locales adaptées à leurs besoins. Ce modèle table sur la collaboration entre de nombreux secteurs pour limiter les répercussions du suicide dans les communautés participantes.

Nous avons créé le modèle Enraciner l'espoir avec des spécialistes et des communautés du Canada et du monde entier. Ses cinq piliers et ses treize principes directeurs constituent un cadre que chaque collectivité peut adapter à ses propres besoins.

Les sept études de cas du modèle Enraciner l'espoir qui sont présentées ici témoignent de la sagesse et de l'expérience des chefs de projet des communautés de Premiers adeptes du pays, qui représentent divers groupes démographiques évoluant dans une variété de milieux urbains, ruraux et éloignés. La série met l'accent sur les éléments que les chefs de projet ont trouvés efficaces pour personnaliser et mettre en œuvre le modèle Enraciner l'espoir dans leurs communautés respectives. Si chaque étude de cas met en évidence jusqu'à trois principes directeurs, tous les chefs de projet interrogés ont souligné l'importance des treize principes mis ensemble.

La création et la mise à l'essai d'une initiative sont très différentes du déploiement d'un programme éprouvé. Nous tenons donc à remercier les chefs de projet des Premiers adeptes pour leur courage et leur volonté de tester une nouvelle approche avec nous. Nous tenons également à les remercier d'avoir si généreusement partagé leur savoir et leurs idées, qui faciliteront et rendront plus efficace le travail des communautés qui leur emboîteront le pas.



DÉFINITION DE LA DURABILITÉ

Constat n° 1 Commencer tôt, examiner les options et établir une compréhension commune

Aux yeux de certains chefs de projet et partenaires stratégiques, la durabilité correspond uniquement à l'obtention d'un financement (continu ou nouveau). Mais d'autres l'ont définie de manière plus globale, c'est-à-dire en incluant les changements durables que le programme a générés chez les personnes, les organisations et les communautés, ainsi que son incidence sur la perception des problématiques liées au suicide (dont la prévention et la postvention) et sur la manière dont on y répond, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Un chef de projet a proposé cette question : « Les différentes parties prenantes ont-elles une compréhension commune de la différence entre la durabilité des ressources financières et humaines et de ce que cela signifie? »

Les personnes interrogées ont évoqué plusieurs aspects concrets de la durabilité à long terme, au-delà de la question du financement. Il s'agit notamment des besoins en ressources humaines, de l'infrastructure et de l'administration des projets; de la mise en place ou de l'adoption de nouvelles pratiques; et des changements dans les politiques, les relations entre les partenaires stratégiques ainsi que les attitudes et comportements des partenaires stratégiques et membres de la communauté.

« Il aurait été important de prévoir ce qui allait se passer après la période initiale de cinq ans. Maintenant, nous nous démenons pour trouver une solution. Nous ne voulons pas perdre notre élan, car nous commençons à peine à bénéficier d'une reconnaissance du gouvernement provincial. »

Il était par ailleurs important de parvenir à une conception commune de la manière dont la durabilité à long terme d'un projet est définie et évaluée. Le fait de discuter à un stade préliminaire pour dégager un consensus entre les équipes de projet et leurs partenaires a eu au moins deux avantages appréciables : la capacité (1) d'intégrer la durabilité dans la planification et la mise en œuvre continue en amont, et (2) de souligner que le financement initial est ponctuel et temporaire (pour que tous les partenaires en soient conscients et qu'ils puissent aider à obtenir des ressources pour la poursuite du projet si les besoins de la communauté le justifient).

Si une communauté définit la durabilité en tenant compte de la portée à long terme des activités du projet, un certain nombre de facteurs pourront être invoqués pour démontrer son succès. Par exemple : de nouveaux contacts et partenariats; une plus grande facilité à aborder les questions de suicide et de prévention du suicide; ainsi que des changements observés dans les pratiques et politiques de plusieurs secteurs et organisations ou dans la sensibilisation et les attitudes au sein de la communauté. Ces facteurs influencent également les objectifs et la conception du plan de mesure et d'évaluation du projet.



DURABILITÉ ET PARTENARIATS

Constat n° 2 Obtention de partenariats et maintien des postes liés au projet

De nombreux chefs de projet ont trouvé efficace d'établir des moyens de mobiliser des partenaires capables de les appuyer au-delà de l'engagement initial de financement de cinq ans. Certains ont constaté que les partenariats provinciaux permettaient d'assurer la durabilité du projet, en particulier lorsqu'il s'agissait du poste de chef de projet. Le fait d'avoir confié ce poste à un partenaire a permis de conserver son élan, ses relations et ses partenariats existants et de mobiliser son expertise et son expérience.

« En mettant l'accent sur la durabilité, nous avons eu l'occasion de réfléchir à la manière de transmettre l'expertise entre les partenaires communautaires, et pas seulement dans le cadre du projet Enraciner l'espoir. »

Un chef de projet a obtenu du ministère provincial de la Santé le financement du poste de coordonnateur, mais a fait remarquer que, pour certains projets locaux, « ces postes prendront fin au terme de la première étape, ce qui entraînera la perte de toute cette expérience et expertise. » D'autres chefs de projet ont repris ces propos et estiment qu'il est important de réfléchir aux attentes que l'on peut avoir vis-à-vis des partenaires sans but lucratif, en se demandant : « Qu'est-ce qui est durable en matière de soutien au personnel, aux membres de la communauté et aux bénévoles sur le terrain? »

Quelques projets ont obtenu un financement continu par des partenaires organisationnels locaux plutôt que par leur province. Par exemple, un projet a pu accroître sa durabilité grâce à l'association provinciale de santé mentale. Un autre a réussi à transférer son partenaire municipal de son rôle de rassembleur et de catalyseur

à celui d'investisseur, qui, selon lui, « était plus approprié pour une telle organisation. » Par la suite, le projet a « reçu quatre années supplémentaires de financement continu dans le cadre d'une stratégie municipale de sécurité et de bien-être communautaire. »

D'autres chefs de projet ont remis en question la capacité des organismes sans but lucratif à être des partenaires de durabilité, en partie à cause du mécanisme de financement du secteur. Par exemple, un répondant a fait remarquer : « En tant qu'organisme sans but lucratif, nous recevons des "vagues" de financement, ce qui a un effet négatif sur l'élan et la durabilité de ce travail. Très souvent, on nous demande de faire beaucoup avec très peu de fonds. »



Constat n° 3 Adéquation des compétences et lien avec d'autres projets et partenaires communautaires

Les chefs de projet ont relevé trois façons différentes de lier le renforcement des connaissances et des capacités à la durabilité, autant pour le financement initial que supplémentaire.

Tout d'abord, comme l'a fait remarquer un chef de projet, « la capacité de trouver et d'obtenir un financement est une tâche qui exige à la fois du temps et du savoir-faire. » Par exemple, si l'on cherche à obtenir un financement supérieur à l'investissement initial de cinq ans prévu pour un projet, il est primordial d'avoir les capacités nécessaires pour rechercher et rédiger des demandes de subvention, soit par des contributions en nature de partenaires communautaires, soit par des investissements dans la formation du personnel local du programme.

En deuxième lieu, il faut souligner la grande valeur associée au partage des connaissances entre les coordonnateurs de projet, car cela contribue à la durabilité d'une initiative, tout en améliorant son efficacité et son efficacité. Comme l'a constaté un répondant, « les liens qu'on entretient avec d'autres personnes qui effectuent ce même travail sont incroyablement précieux. » Un autre chef de projet a recommandé la mise en place d'une « communauté de pratique réunissant d'autres coordonnateurs, en vue de tisser des liens, d'améliorer les pratiques et de mettre en commun les apprentissages. » D'autres personnes interrogées considéraient « le transfert de connaissances comme un élément clé d'Enraciner l'espoir » et jugeaient très profitable le partage des pratiques exemplaires.

La troisième façon consiste à tirer parti des connaissances et à les partager délibérément avec les partenaires communautaires. Un aspect important de cette stratégie réside dans la valeur de l'apprentissage et de la mise à profit des connaissances et des programmes des partenaires communautaires. Un chef de projet a souligné que cette façon de faire a permis à l'équipe d'éviter de « réinventer la roue. Il y avait déjà tellement de ressources en place. Le recours aux ressources des partenaires présente également l'avantage de faire participer ceux-ci au projet et de reconnaître leur travail. » Il importe tout autant de transmettre les connaissances générées par le projet aux partenaires communautaires. En faisant profiter ces partenaires des idées et de la sagesse issues des projets, on s'assure que, même si l'on ne trouve pas de financement pour retenir le personnel, ce savoir perdurera au sein de la communauté. À cet égard, un chef de projet a déclaré : « Le fait de mettre l'accent sur la durabilité nous a permis de réfléchir à la manière de diffuser l'expertise entre les partenaires communautaires, au lieu de faire du projet Enraciner l'espoir et du coordinateur les pièces maîtresses des efforts de prévention du suicide. Nous voulions sensibiliser les différents secteurs à ce que pourrait être leur rôle ou leur contribution au casse-tête que représente la prévention du suicide. »

CONCLUSION

Les personnes possédant une perspective globale de la durabilité reconnaissent que les projets d'Enraciner l'espoir sont soutenus par un ensemble de stratégies. La recherche de fonds supplémentaires pour pérenniser un projet existant, bien qu'importante, ne constitue qu'un seul aspect de ce travail. Il est possible de renforcer la durabilité en établissant des liens et en partageant des connaissances avec d'autres communautés Enraciner l'espoir, mais aussi en intégrant les activités du projet aux opérations régulières d'un partenaire stratégique. Ainsi, la durabilité peut se refléter à travers les compétences et les connaissances acquises, lesquelles perdurent dans l'esprit et le cœur des partenaires, de leurs organisations et de la communauté tout entière.







Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada

Avec le financement de



Santé
Canada

Health
Canada

Commission de la santé mentale du Canada

350, rue Albert, bureau 1210
Ottawa, ON K1R 1A4

Tél. : 613 683-3755
Télééc. : 613 798-2989

 @CSMC_MHCC  /theMHCC

 /1MHCC  @theMHCC  @theMHCC

 /Commission de la santé mentale du Canada

infocsmc@commissionsantementale.ca
www.commissionsantementale.ca



Enraciner l'espoir

Un projet communautaire
de prévention du suicide